
Association l'enfant bleu – Enfance maltraitée

Association régie par la loi de 1901

N° SIREN : 400 485 504

18 rue Hoche

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Rapport spécial

Du commissaire aux comptes

Sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

CRIFA SAS

Société de Commissariat aux comptes

Membre de la compagnie régionale de Paris

34, rue Abel Hovelacque

75013 Paris

Aux membres,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

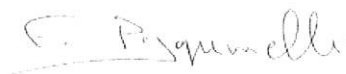
J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 10 juin 2026

CRIFA
Franck PASQUINELLI
Commissaire aux comptes



Association l'enfant bleu – Enfance maltraitée

Association régie par la loi de 1901

N° SIREN : 400 485 504

18 rue Hoche

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Rapport du commissaire aux comptes

Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

CRIFA SAS

Société de Commissaires aux comptes

Membre de la compagnie régionale de Paris

34, rue Abel Hovelacque

75013 Paris

RAPPORT du commissaire aux comptes

Sur les comptes annuels

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'ENFANT BLEU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe page 5 (point 4.1 Changement de réglementation comptable) qui expose les changements de méthode comptable relatifs à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2025 du règlement comptable ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Elles n'appellent pas de notre part de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de l'association établi par le conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.21-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 juin 2026

CRIFA
Franck PASQUINELLI
Commissaire aux comptes



L'ENFANT BLEU

Comptes annuels

Exercice clos le : 31 décembre 2025

18, rue Hoche

92 130 Issy-Les-Moulineaux

Sommaire

COMPTES ANNUELS	2
Bilan Actif.....	3
Bilan Passif.....	4
Compte de résultat.....	5
ANNEXES.....	7
Présentation	8
Faits caractéristiques	9
Règles et méthodes comptables	9
Notes sur le bilan	13
Notes sur le compte de résultat.....	16
Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et Compte d'Emploi des Ressources (CER).....	18
Conséquence sur l'annexe de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.....	24

COMPTES ANNUELS

1. Bilan et compte de résultat

1.1. Bilan

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	26 918	26 918		40
Immobilisations incorporelles en cours				
Autres immob. incorporelles / Avances				
Immobilisations incorporelles	26 918	26 918		40
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Immobilisations corporelles en cours				
Autres immobilisations corporelles	28 704	18 882	9 822	9 778
Immobilisations corporelles	28 704	18 882	9 822	9 778
Biens reçus par legs ou donations	28 482		28 482	214 174
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	20 170		20 170	19 311
Immobilisations financières	20 170		20 170	19 311
Actif Immobilisé	104 274	45 800	58 473	243 303
Stocks	9 302		9 302	9 660
Créances clients, usagers	500		500	500
Créances reçues par legs ou donations	30 407		30 407	90 580
Autres créances	33 567		33 567	27 069
Charges constatées d'avance	4 510		4 510	3 946
Créances	68 985		68 985	122 095
Valeurs mobilières de placement	748 716	9 952	738 764	601 097
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 246 103		1 246 103	625 170
Actif Circulant	2 073 106	9 952	2 063 154	1 358 021
Frais d'émission des emprunts				
Prime de remboursement				
Ecart de conversion - Actif				
Total Actif	2 177 380	55 752	2 121 627	1 601 324

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres complémentaires sans droit de reprise		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires avec droit de reprise		
Fonds propres complémentaires avec droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles	687 812	687 812
Réserves réglementées		
Autres réserves	291 600	291 600
Report à nouveau	209 764	120 470
Résultat	748 112	89 294
Situation nette	1 937 289	1 189 176
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Fonds propres	1 937 289	1 189 176
Fonds reportés liés aux legs ou donations	59 713	303 953
Fonds dédiés		
FONDS REPORTES ET DEDIES	59 713	303 953
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	34 947	41 674
Dettes des legs ou donations	5 693	4 068
Dettes fiscales et sociales	81 715	58 923
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 271	3 530
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Dettes	124 626	108 195
Ecarts de conversion - Passif		
Total Passif	2 121 627	1 601 324

1.2. Compte de résultat

Compte de résultat	Exercice N	Exercice N-1
Cotisations	1 540	2 825
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	12 133	3 628
Parrainages		
Ventes de biens et services	13 673	6 453
Concours publics et subventions d'exploitation	175 206	215 450
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation		
Dons manuels	659 313	531 632
Mécénats	200 650	190 573
Legs, donations et assurances-vie	607 984	398 708
Ressources liées à la générosité du public	1 467 946	1 120 914
Contributions financières		1 000
Produits de tiers financeurs	1 643 152	1 337 364
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	244 240	21 272
Production immobilisée et en-cours de production		
Autres produits	235 376	2 399
Total I	2 136 441	1 367 487
Achats de marchandises		
Variation de stock	358	-53
Autres achats et charges externes	557 196	511 876
Aides financières	201 518	
Impôts, taxes et versements assimilés	31 632	25 201
Salaires et traitements	424 530	378 864
Charges sociales	173 387	155 005
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 939	2 272
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		202 118
Autres charges	1 708	1 817
Total II	1 392 268	1 277 099
Résultat d'exploitation	744 173	90 388

Compte de résultat	Exercice N	Exercice N-1
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 021	7 698
Reprises sur dépréciations et provisions	628	2 406
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	7 649	10 104
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 961	6 991
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Autres charges financières		
Total IV	2 961	6 991
RESULTAT FINANCIER	4 688	3 113
RESULTAT COURANT avant impôts	748 860	93 501
Produits exceptionnels		13 333
Charges exceptionnelles		16 600
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-3 267
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	748	940
EXCEDENT OU DEFICIT	748 112	89 294
Contributions volontaires — Produits		
Dons en nature		
Prestations en nature	72 241	10 733
Bénévolat	96 502	302 620
TOTAL Contributions volontaires produits	168 743	313 353
Contributions volontaires — Charges		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	-72 241	-10 733
Personnel bénévole	-96 502	-302 620
TOTAL Contributions volontaires charges	-168 743	-313 353

ANNEXES

2. Présentation

2.1. Présentation de l'association

L'Enfant bleu est une association française d'intérêt général à caractère social, créée en 1989. Elle apporte un soutien psychologique et juridique aux enfants, adolescents et adultes victimes de maltraitance durant l'enfance.

Que les maltraitements soient physiques, psychologiques ou sexuelles, tout enfant, adolescent ou adulte victime dans l'enfance bénéficie d'un accompagnement personnalisé et pluridisciplinaire afin de se reconstruire et aller vers un avenir serein et épanoui.

Mission sociales

Les missions de l'association sont multiples à savoir :

- Les écouter grâce à une ligne d'écoute ouverte du lundi au vendredi ;
- Leur apporter une assistance psychologique et juridique gratuite, immédiate et dans la durée ;
- Prévenir les violences et sensibiliser le plus grand nombre en allant à la rencontre des enfants dans les établissements scolaires, des professionnels de l'enfance et en menant des campagnes de sensibilisation du grand public ;
- Militer auprès des décideurs politiques pour une meilleure protection des enfants (commission juridique, constitutions de partie civile, édition du premier Livre blanc sur la maltraitance des enfants en France)

Moyens mis en œuvre

Pour réaliser ces missions, nos différents programmes reposent sur un travail pluridisciplinaire alliant les compétences de professionnels salariés et vacataires (psychologues, juristes, chargé de communication, assistante, direction) mais aussi de bénévoles formés (écoutants, animateur de prévention, administrateurs).

Plusieurs partenaires nous accompagnent également gracieusement sur différentes missions support (relations presse, matériel informatique etc.).

2.2. Présentation de l'exercice

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, constituent l'annexe et font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association en date du 3 juin 2026.

3. Fais caractéristiques de l'exercice & événements postérieurs à la clôture

3.1. Fais caractéristiques

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 présentent un excédent de résultat significatif comparativement aux années antérieures.

Cet excédent s'explique par l'obtention de divers legs au cours de l'année pour un total de 879 556 €.

3.2. Fais postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration de l'association a procédé à l'acceptation de 5 nouveaux legs depuis le 1er janvier 2026 et à date de rédaction de ces annexes.

La valorisation de ces legs est en cours d'établissement par les notaires en charge des successions concernées.

4. Règles et méthodes comptable

Il a été fait application du règlement 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC 2014-03 et du règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement 2018-06 (précisé et amendé par le règlement 2020-08 et 2021-02) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

4.1. Changement de réglementation comptable

La première application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG.

Les modalités de mise en œuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement.

En particulier, les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de l'association l'Enfant Bleu :

Au titre de l'exercice 2024, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges

exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n°2022-06

- Au titre de l'exercice 2025, les opérations relatives aux cessions d'immobilisations relatifs aux legs et donations sont comptabilisées :
- Au débit du compte #657400 « *Vceac des biens reçus par legs ou donations* » pour un total de 201 518,01€. Au titre de l'exercice précédent, le compte comptable utilisé était le compte #675000 pour un total de 16 600€
- Au crédit du compte #757100 « *Pceac des immobilisations reçues par legs ou donations* » pour un total de 228 850,16€. Au titre de l'exercice précédent, le compte comptable utilisé était le compte #775400 pour un total de 13 333,47€

4.2. **Autres immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Mobilier : 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

4.3. **Valeurs mobilières de placement et instruments financiers**

Les valeurs mobilières de placement et instruments financiers (dont les contrats de capitalisation) sont comptabilisés à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition.

À la clôture de l'exercice, ils sont évalués à leur valeur probable de négociation et si cette valeur est inférieure à la valeur de comptabilisation, une provision pour dépréciation est constituée.

4.4. **Stocks et en-cours**

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des

produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

4.5. Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non-recouvrement.

4.6. Fonds propres

Les fonds propres de L'Enfant Bleu sont constitués des excédents cumulés dégagés depuis la création de l'association, leur affectation définitive relevant de la décision du Conseil d'Administration et de son approbation par l'Assemblée Générale de l'Association.

4.7. Fonds reportés et dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les donateurs et financeurs publics à des projets soutenus par la l'association qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

La partie des ressources non utilisée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés », avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Les fonds reportés sont quant à eux la rubrique du passif qui enregistre la partie des legs acceptés par le conseil d'administration mais non encore encaissée à la clôture.

4.8. Dons, mécénats et subventions

Les dons, mécénats et subventions sont enregistrés sur la base de la date de leur encaissement, ou, dans le cas des chèques, sur la base de la date de réception du chèque.

Un produit à recevoir est comptabilisé pour la part des subventions non encore versée à la clôture.

4.9. Legs, donations, et autres libéralités

Les legs, donations et autres libéralités correspondent à des biens issus de legs et donations par acte authentique. Le règlement ANC 2018-06 modifié par le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 impose les procédures de comptabilisation suivantes.

Ainsi :

- dès l'approbation par le Conseil d'administration de l'association l'Enfant Bleu, ces biens sont enregistrés en produits pour leur valeur estimée nette des frais de réalisation pouvant grever ces biens. Corrélativement, une charge est constatée avec pour contrepartie un fonds reporté en attendant la réalisation effective de la cession et de l'encaissement des fonds. Le produit et la charge sont compensés au sein d'une seule et unique ligne du compte de résultat : « Legs, donations et assurance-vie ».
- lors de la réalisation effective d'un bien par cession, les fonds reportés sont contrepassés et comptabilisés au compte de résultat en produit.
- Dans le cas où l'Association a connaissance d'une valeur de réalisation inférieure à la valeur retenue lors de l'acceptation du legs par le conseil d'administration, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

5. Notes sur le bilan

5.1. Actif immobilisé

L'état de l'actif immobilisé au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Tableau des immobilisations - Cadre général				
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	26 918	0	0	26 918
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	26 918	0	0	26 918
Immobilisations corporelles	240 935	1 943	185 692	57 186
Autres immobilisations corporelles	26 761	1 943	0	28 704
Bien reçus par legs et donations	214 174		185 692	28 482
Immobilisations financières	19 311	859	0	20 170
Autres immobilisations financières	19 311	859	0	20 170
Total	287 164	2 802	185 692	104 274

Tableau des amortissements - Cadre général				
Rubriques	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	26 878	40	0	26 918
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	26 878	40	0	26 918
Immobilisations corporelles	16 983	1 899	0	18 882
Autres immobilisations corporelles	16 983	1 899	0	18 882
Immobilisations financières	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
Total	43 861	1 939	0	45 800

5.2. Stocks et en-cours

L'état des stocks au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Etat des stocks - Cadre général			
Rubriques	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	-	-	-
Produits finis	-	-	-
Marchandises	9 302	-	9 302
En-cours	-	-	-
Total	9 302	-	9 302

5.3. Créances

L'état des créances au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Tableau de l'état des échéances des créances à la clôture de l'exercice			
Créances	Montant brut	Echéance à moins 1 an	Echéance à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé	20 170		20 170
Autres immobilisations financières	20 170		20 170
Créances de l'actif circulant	64 474		300
Créances clients et comptes rattachés	500	500	0
Autres	63 974	63 674	300
Charges constatées d'avance	4 510	4 510	
Total	89 154	4 510	20 470

5.4. Valeurs mobilières de placement et instruments financiers

L'association dispose de valeurs mobilières de placement, sous forme de comptes à terme et de contrats de capitalisation. Elles sont évaluées au coût historique et s'élèvent à 748 516 €.

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur boursière est inférieure au coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, la dotation constatée est de 9 952 €.

5.5. Disponibilités

Tableau de l'état des disponibilités		
Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Chèques et espèces à encaisser	130 637	110 158
Comptes courants	736 902	347 306
Comptes sur livret (dont intérêts courus)	378 187	167 702
Caisses	377	4
Total	1 246 103	625 170

Ce poste comprend les chèques et virements à encaisser, les comptes courants et les comptes sur livrets bancaires.

5.6. Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres (ANC 2019-04)								
Variation des fonds propres	A l'ouverture exerc.	Affectation résultat		Augm.		Diminution / Consommation		A la clôture exerc.
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	979 412							979 412
Report à nouveau	120 470	89 294	89 294					209 764
Excédent ou déficit de l'exercice	89 294	(82 294)	(82 294)	748 112	748112			748 112
Situation nette								
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	1 189 176	7 000	7 000	748 112	748 112	-	-	1 937 288

5.7. Fonds reportés et fonds dédiés

À la clôture de l'exercice au 31 décembre 2025, les fonds reportés (legs et donations) se présentent comme suit :

I - Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Solde à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture
303 953		244 240	59 713

5.8. Dettes

L'état des dettes au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Tableau état des échéances des dettes à la clôture de l'exercice				
Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	34 947	34 947	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	34 947	34 947	0	0
Autres dettes	89 678	89 678	0	0
Personnel et comptes rattachés	28 860	28 860	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 013	45 013	0	0
État et autres collec. pub. - Impôts sur les bénéfices	748	748	0	0
État et autres collec. pub. - Autres impôts, taxes et ass.	7 093	7 093	0	0
Autres dettes	7 964	7 964	0	0
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
Total	124 625	124 625	0	0

6. Notes sur le compte de résultat

6.1. Concours publics et subventions d'exploitation

Les concours publics et subventions d'exploitation comprennent les trois catégories de ressources suivantes :

Information sur les montants des concours publics reçues par l'entité par nature de concours et par catégories d'autorités administratives		
Subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)	Exercice N	Exercice N-1
Subventions État	101 530	135 000
Subventions Région	20 026	19 000
Subventions Département	20 600	30 000
Subventions Communes et groupements de communes	32 600	30 400
Autres subventions d'exploitation	450	1 050
<i>dont programmes de l'Union Européenne</i>		
<i>dont autres subventions</i>	450	1 050
Report de subventions		
Total subventions d'exploitation	175 206	215 450

6.2. Legs et mécénats

Au cours de l'exercice un total de 879 556 € de legs et d'assurances-vie ont été réalisés.

La correspondance avec la comptabilité est la suivante :

Produits

- Montant perçus au titre de l'assurance vie : montant comptabilisé au crédit du compte #754310
- Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9 : montant comptabilisé au crédit du compte #754320
- Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés : montant comptabilisé au crédit du compte #757100
- Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations : montant comptabilisé au crédit du compte #789600

Charges

- Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés : montant comptabilisé au débit du compte #657400

Le détail est communiqué dans le tableau ci-dessous :

Tableau de détail : Legs, dotations et assurances-vie	
Rubrique	Montant
Produits	1 081 074
Montant perçu au titre d'assurances vie	4 704
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	603 279
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	228 850
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	244 240
Charges	201 518
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	201 518
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
Total	879 556

6.3. Autres informations

6.3.1 Contributions volontaires en nature

Contributions des bénévoles : L'association demande à tous les bénévoles un relevé du temps qu'ils ont consacré à l'association durant l'année écoulée. L'association applique à ce nb d'heures d'un taux horaire suivant le statut du bénévole. Il est évalué à 96 502€

Prestations et dons en nature (dont mise à disposition de locaux) : Ces concours en nature sont évalués sur justificatif présenté par le contributeur. Ces contributions sont évaluées à 72 241€

6.3.2 Informations relatives aux honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes facturés au titre de l'année :

- Audit légal des comptes : 7 500€ T.T.C
- Honoraires autres que la certification légale des comptes : 0€ T.T.C

6.3.3 Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature

Les membres du conseil d'administration exercent leur fonction à titre bénévole.

6.3.4 Frais de personnel

L'effectif moyen de l'entreprise durant l'exercice est de 10 salariés. Le détail par catégorie est le suivant :

Tableau de répartition des effectifs par catégorie	
Catégories	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	6
Cadres et ingénieurs	4
Total	10

7. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et Compte d'Emploi des Ressources (CER)

7.1. Cadre juridique

L'association l'enfant bleu est une association faisant appel à la générosité du public pour soutenir une cause dans le cadre d'une campagne d'appel aux dons nationale.

Ainsi elle relève des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et doit inclure dans l'annexe de ses comptes annuels une sous-section qui comporte les états suivants :

- un compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2 du règlement 2018-06 de l'ANC modifié par le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023;
- un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 du règlement 2018-06 de l'ANC modifié par le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023
- les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

7.2. Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

Ce tableau permet de rapprocher l'affectation des charges présentées dans le compte de résultat du présent document avec le CROD et ainsi répartir les charges entre Missions Sociales, Frais de recherches de Fonds et Frais de Fonctionnement.

Tableau de rapprochement entre les charges et le compte de résultat / le compte de résultat par origine et destination												
	Missions sociales Réalisées en France		Missions sociales réalisées à l'étranger		Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dota. aux prov. et déprec.	Dota. aux prov. et déprec.	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Total compte de résultat
Rubrique	Par l'organisme	Versements autres organismes	Par l'organisme	Versements autres organismes	Générosité du public	Autres ressources	Par l'organisme					
Achats de marchandises	208 682				264	58	7 898					216 902
Variation de stock							358					358
Autres achats et charges ext.	224 047				17 820	3 954	94 473					340 294
Aides financières												
Impôts, taxes et vers. assim.	21 295				2 429	539	7 368					31 632
Salaires et traitements	297 877				37 251	8 266	81 136					424 530
Charges sociales	120 346				15 942	3 538	33 561					173 387
Dotations amort. et déprec.									1 939			1 939
Dotations aux provisions												
Reports en fonds dédiés												
Autres charges							1 707					1 708
Charges financières							2961					2 961
Charges exceptionnelles												
Part. salariés aux résultats												
Impôt sur les bénéfices							748			748		748
Total	872 247	-	-	-	73 706	16 355	230 210		-	1 939	748	- 1 194 459

Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires du compte de résultat et du CROD					
Rubrique	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Total compte de résultat
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuites biens					
Prestations en nature	53 052			19 189	72 241
Personnel bénévole	76 075			20 427	96 502
Total	129 127			39 616	168 743

7.3. Le Compte de Résultat par Origine et Destination

Compte de résultat par origine et destination				
A - Produits et charges par origine et destination	Exercice N		Exercice N-1	
A - Produits et charges par origine et destination	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
Produits par origine				
1 - Produits liés à la générosité du public	1 762 944	1 589 123	1 137 071	1 137 071
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 540	1 540	2 825	2 825
1.2 Dons, legs et mécénat	1 739 519	1 565 698	1 134 246	1 134 246
<i>Dons manuels</i>	659 313	485 492	531 632	531 632
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	879 556	879 556	412 041	412 041
<i>Mécénat</i>	200 650	200 650	190 573	190 573
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	21 885	21 885		
2 - Produits non liés à la générosité du public	3 794		14 725	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	173 821			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	3 794		14 725	
3 - Subventions et autres concours publics	175 206		215 450	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations	628	628	2 406	
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs			21 272	21 272
Total produits	1 942 572	1 589 751	1 390 924	1 158 343
Charges par destination				
1 - Missions sociales	872 247	582 743	873 894	693 266
1.1 Réalisées en France	872 247	582 743	873 894	693 266
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			873 894	693 266
<i>Vrsmt orga. central ou autres orga. agissant en FR</i>				
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>				
<i>Vrsmt orga. central ou autres orga. agissant à l'étrang.</i>				
2 - Frais de recherche de fonds	90 061	73 706	67 824	67 824
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	73 706	73 706	67 824	67 824
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	16 355			
3 - Frais de fonctionnement	229 465	183 251	146 651	105 841
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 939	1 939	10 203	
5 - Impôt sur les bénéfices	748		940	
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	0		202 118	202 118
Total charges	1 194 460	841 639	1 301 630	1 069 049
Excédent ou déficit	748 112	748 112	89 294	89 294

Compte de résultat par origine et destination				
B - Contributions volontaires en nature	Exercice N		Exercice N-1	
B - Contributions volontaires en nature	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
Produits par origine				
1 - Contrib. volontaires liées à la générosité du public	168 743	168 743	313 353	313 353
Bénévolat	96 502	96 502	96 926	96 926
Prestations en nature	72 241	72 241	216 427	216 427
Dons en nature				
2 - Contrib. volontaires non liées à la générosité du public				
3 - Concours publics en nature	0	0	0	0
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total produits	168 743	168 743	313 353	313 353
Charges par destination				
1 - Contrib. volontaires aux missions sociales	129 127	129 127	276 123	276 123
Réalisées en France	129 127	129 127	276 123	276 123
Réalisées à l'étranger				
2 - Contrib. volontaires à la recherche de fonds				
3 - Contrib. volontaires au fonctionnement	39 616	39 616	37 230	37 230
Total charges	168 743	168 743	313 353	313 353
Excédent ou déficit	0	0	0	0

7.4. Règles spécifiques et notes explicatives du CROD

Les produits

Pour mener à bien ses missions, l'Association l'enfant bleu dispose de ressources d'origine mixte, privée et publique.

Les ressources issues de la générosité du public correspondent aux dons, legs et mécénats octroyés à l'association.

Les autres produits liés à la générosité du public correspondent à des revenus générés par des actifs issus de la générosité du public, dont notamment :

- Produits financiers : 8K€
- Ventes de biens et services annexes : 12K€

Les ressources non issues de la générosité du public correspondent aux subventions accordées à l'association ainsi qu'aux contributions financières octroyées par des associations ou fondations à l'association.

Les autres ressources non issues de la générosité du public proviennent des indemnités juridiques perçus par l'association en qualité de partie civile au procès.

Les charges

Les charges par destination financées par des produits issus de la générosité du public sont déterminées soit :

- Directement au regard de la comptabilité analytique tenue par l'association
- Par une quote-part calculée entre le total des ressources issus de la générosité du public par rapport au total des ressources collectées par l'association

La masse salariale est répartie selon la nature du poste occupé. A chaque poste correspond une part du temps de travail consacré à l'appel à la générosité du public.

Les frais de fonctionnement se composent essentiellement de frais administratifs, comptables, informatiques et liés aux ressources humaines, ainsi que toutes les charges non imputables directement aux missions sociales ou à la recherche de fonds.

7.5. Le Compte d'Emploi des Ressources

Emplois par destination		
Emplois par destination	Exercice n	Exercice n-1
Emplois de l'exercice		
1 – Missions sociales	582 743	693 266
1.1 Réalisées en France	582 743	693 266
Actions réalisées par l'organisme	582 743	693 266
Vrsmt organ. central ou d'autres organ. agissant en FR		
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0
Actions réalisées par l'organisme		
Vrsmt organ. central ou autres organ. agissant étranger		
2 – Frais de recherche de fonds	73 706	67 824
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	73 706	67 824
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3 – Frais de fonctionnement	183 251	105 841
Total des emplois	839 700	866 931
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 939	
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice		202 118
Excédent de la générosité du public de l'exercice	748 112	89 294
Total général	1 589 751	1 158 343

Ressources par origine		
Ressources par origine	Exercice n	Exercice n-1
Ressources de l'exercice		
1 – Ressources liées à la générosité du public	1 589 123	1 137 071
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 540	2 825
1.2 Dons, legs et mécénats	1 565 698	1 134 246
Dons manuels	485 492	531 632
Legs, donations et assurances-vie	879 556	412 041
Mécénats	200 650	190 573
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	21 885	
Total ressources	1 589 123	1 137 071
2 - Reprises sur provisions et dépréciations	628	
3 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	-	21 272
Déficit de la générosité du public de l'exercice		
Total	1 589 751	1 158 343
Ress. reportées liées générosité public en deb. d'exerc. (hors fonds dédiés)	1 189 178	1 099 884
(+) Excédent ou (-) insuffisance générosité public	748 112	89 294
(-) Investi. et (+) désinvest. nets liés à la générosité public de l'exer.		
Ress. reportées liées générosité public fin d'exerc. (hors fonds dédiés)	1 937 290	1 189 178

Contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature	Exercice n	Exercice n-1
Emplois de l'exercice	Exercice n	Exercice n-1
1- Contributions volontaires aux missions sociales	129 127	276 123
Réalisées en France	129 127	276 123
Réalisées à l'étranger		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds		
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	39 616	37 230
Total contributions	168 743	313 353
Ressources de l'exercice	Exercice n	Exercice n-1
1 – Ressources liées à la générosité du public	168 743	313 353
Bénévolat	96 502	302 620
Prestations en nature	72 241	10 733
Dons en nature		
Total	168 743	313 353

8. Conséquence sur l'annexe de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

8.1. Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger

Etats contributeurs	Montant total des avantages et des ressources
Allemagne	690 €
Belgique	1 793 €
Canada	330 €
Emirats Arabes Unis	29 893 €
Espagne	50 €
Etats-Unis	50 €
Irlande	60 €
Israël	8 €
Italie	5 €
Luxembourg	340 €
Monaco	150 €
Portugal	100 €
Royaume-Uni	4 358 €
Suisse	580 €
Total	38 406 €